

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

JUL - 3 1979



Distr.  
GENERALE  
A/34/337  
27 juin 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 50 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES  
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Lettre datée du 27 juin 1979 adressée au Secrétaire général par le représentant  
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 31 mai 1979 (A/34/293) qui vous a été adressée par le représentant permanent des Emirats arabes unis, en sa qualité de Président du Groupe arabe, au sujet des problèmes budgétaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Assurer le fonctionnement de l'Office et chercher à résoudre ses problèmes budgétaires, tel est le souci que partagent de nombreux Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui, comme Israël, manifestent leur intérêt à l'égard de l'Office par des contributions financières. Toutefois, il est bien certain que l'on ne sert nullement la cause de l'UNRWA en dénaturant les faits qui sont à l'origine du problème des réfugiés et en utilisant continuellement les réfugiés arabes palestiniens et les résolutions de l'Assemblée générale qui les concernent à des fins de propagande politique.

La lettre susmentionnée est négative, précisément, dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle tentative pour exploiter à des fins politiques le problème des réfugiés, qui est essentiellement d'ordre humanitaire. L'hypocrisie des pays, comme les Emirats arabes unis, qui s'obstinent à ne voir que la question des réfugiés arabes palestiniens, apparaît clairement quand on considère, en revanche, leur attitude face au sort désespéré des réfugiés non arabes, asiatiques et africains.

Pour juger comme il faut la lettre en question, il est nécessaire d'avoir présents à l'esprit les faits suivants :

x A/34/50.

/...

1. Le problème des réfugiés au Moyen-Orient, problème qui présente un double aspect dans la mesure où il concerne aussi bien les réfugiés arabes que les réfugiés juifs, a été créé par les Arabes qui, immédiatement après l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947, ont eu recours à l'emploi illégal de la force contre la communauté juive en Palestine, et par les armées de sept Etats arabes qui ont lancé une guerre d'agression contre l'Etat d'Israël nouvellement créé le jour même de sa fondation (voir ma lettre du 12 décembre 1978 - A/33/488x - S/12966x). Si les Arabes avaient reconnu les droits inaliénables du peuple juif à l'autodétermination et à la souveraineté dans sa terre natale et s'ils ne s'étaient pas appliqués à détruire par la force des armes la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, il n'y aurait pas eu de réfugiés, qu'ils soient arabes ou juifs. Ainsi, la responsabilité du problème des réfugiés au Moyen-Orient incombe entièrement aux Arabes.
2. Au début de l'année 1948, les dirigeants arabes locaux et les gouvernements des pays arabes voisins ont commencé à exhorter les Arabes palestiniens à abandonner leurs foyers afin de laisser le champ libre aux forces irrégulières arabes et, ultérieurement, aux armées arabes d'invasion, promettant à ceux qui partaient qu'ils retourneraient bientôt dans le sillage des Arabes qui remporteraient une victoire écrasante.
3. En 1949, alors que l'agression arabe contre Israël avait été neutralisée avec succès, environ 600 000 Arabes palestiniens étaient devenus des réfugiés et se trouvaient dans des régions comprenant, notamment, la Judée, la Samarie et le district de Gaza placées sous le contrôle de gouvernements arabes. Au lieu d'assimiler et d'intégrer leurs frères palestiniens, les pays hôtes arabes les ont relégués de force dans des camps, se servant d'eux, impitoyablement, comme d'une arme politique contre Israël. Ils continuent d'agir ainsi aujourd'hui.
4. Les milliers de Juifs qui jusqu'en 1948 avaient vécu en Judée, en Samarie et dans le district de Gaza n'ont pu résister longtemps aux forces arabes d'invasion. Ceux d'entre eux qui survécurent à l'invasion et aux camps de prisonniers cherchèrent et trouvèrent refuge dans l'Etat d'Israël. Ces réfugiés juifs ont bénéficié, pendant une brève période, de l'assistance fournie par l'UNRWA mais ils ne tardèrent guère à s'adapter et à s'intégrer pleinement à la société et à l'économie israéliennes.
5. Beaucoup plus vaste est le problème des réfugiés juifs créé par l'hostilité arabe à l'égard des anciennes communautés juives installées en territoire arabe. Ces juifs, qui étaient alors près d'un million, avaient été traités pendant des siècles comme des citoyens de seconde zone et soumis à diverses formes de discrimination et de persécution. Avant même la défaite des armées arabes en 1948-1949, ils devinrent, aux mains des Arabes assoiffés de vengeance, les victimes d'une violence et d'une persécution accrues. Bon nombre d'entre eux furent assassinés. D'autres furent jetés en prison et torturés. Des centaines de milliers furent obligés de fuir, abandonnant derrière eux des biens et un

capital d'une valeur considérable. Foyers et commerces furent pillés, les comptes bancaires, bloqués. Des biens communaux et un patrimoine culturel sans prix furent expropriés, en majeure partie par les gouvernements arabes. Ainsi, prirent fin 3 000 ans de vie d'une communauté juive disséminée dans tout le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

6. Depuis 1948 jusqu'à ce jour, et cela continue toujours, plus de 800 000 juifs ont été forcés d'abandonner les pays arabes. Environ 650 000 d'entre eux sont arrivés en Israël, avec pour tout bien, dans la plupart des cas, que les vêtements qu'ils avaient sur le dos. Ainsi, un échange de population a bel et bien eu lieu entre les Etats arabes et Israël, du fait de l'agression arabe de 1947-1948.

7. Il est rarement question de ces réfugiés juifs, pour la simple raison que leur condition de réfugié n'a pas duré longtemps. A l'inverse de ce qu'ont fait les gouvernements arabes à l'égard des réfugiés arabes palestiniens, le Gouvernement israélien, aidé financièrement par la population juive, a tout mis en oeuvre pour réadapter les réfugiés juifs. Ceux-ci se sont intégrés à la société israélienne, au sein de laquelle ils ont trouvé un refuge et une vie nouvelle et recouvré leur dignité. Aujourd'hui, les Juifs originaires de pays musulmans et leurs descendants forment la majorité de la population juive en Israël.

La position d'Israël est que le problème des réfugiés arabes au Moyen-Orient ne saurait trouver de solution concrète que dans le cadre d'une politique de réinstallation qui entérine l'échange de populations qui a déjà eu lieu. Ces réfugiés devraient être assimilés et intégrés dans les pays arabes exactement comme les réfugiés juifs l'ont été en Israël.

Cela, même certains observateurs palestiniens l'ont compris. Evoquant le sort des Juifs dans les pays arabes, Sabri Jiryis écrivait, le 15 mai 1975, dans le quotidien libanais Al Nahar :

"Point n'est besoin de rappeler ici les circonstances qui ont entraîné l'éviction de leurs pays des juifs originaires de pays arabes, où ils avaient vécu pendant des siècles et d'où ils ont été chassés de la manière la plus ignoble, après avoir vu leurs biens confisqués ou accaparés à vil prix. Il est impossible de justifier ces actes en déclarant que les responsables sont les anciens régimes du monde arabe aidés par la puissance impérialiste agissant de connivence avec les sionistes... Les résultats historiques de cette opération ne sauraient être liquidés par des arguments aussi simplistes... Inutile de dire que le problème de ces Juifs et de leur transfert en Israël n'est pas simplement théorique, du moins dans la mesure où il concerne les Palestiniens. Ce problème a des répercussions très concrètes sur l'avenir du problème palestinien".

La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 se réfère à la nécessité de "réaliser un juste règlement du problème des réfugiés".

/...

Cette formule s'applique également aux réfugiés juifs. Comme on le sait, les tentatives faites au Conseil de sécurité pour en restreindre l'application aux réfugiés arabes ont échoué. Israël se réserve le droit de rechercher, dans le cadre d'une paix complète entre elle et les Etats arabes le règlement de toutes les demandes émanant de réfugiés juifs originaires des territoires arabes.

Depuis la seconde guerre mondiale, quelque 60 millions de personnes ont été déplacées et sont devenues des réfugiés. Presque toutes ces personnes ont trouvé un foyer nouveau et se sont intégrées au pays hôte. Il est significatif que la seule exception à cette règle quasi générale soit celle des réfugiés arabes - dont le nombre est relativement peu élevé au regard de l'effectif mondial des réfugiés - qui ont été contraints par leurs frères de vivre de la charité internationale. Nonobstant la sollicitude du représentant des Emirats arabes unis, rien n'illustre mieux l'insensibilité des pays arabes à l'égard du sort de ces réfugiés que le fait que, sur les 1,4 milliard de dollars des Etats-Unis versés par la communauté internationale à l'UNRWA depuis 1950 au profit des réfugiés arabes, les pays arabes ne sont intervenus que pour 5 p. 100.

La lettre susmentionnée du Président du Groupe arabe, qui représente un pays où le revenu par habitant est un des plus élevés du monde, apparaît ainsi comme un plaidoyer extravagant. Cette lettre intervient à un moment où les pays arabes amassent une fortune pétrolière colossale, au détriment principalement des pays en développement, où des foules d'autres réfugiés se trouvent de par le monde dans une situation désespérée et où, jour après jour, de nouveaux afflux créent des problèmes pressants. Cette lettre ne sert en aucune manière la cause de l'UNRWA ni la tâche qui lui est confiée.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 50 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----